

# Le Service des Fabriques d'église vous informe

---

## ► Invitation aux séances de formation 2019

Chères fabriciennes,  
Chers fabriciens,

C'est toujours avec un très grand plaisir que nous vous communiquons les dates des trois séances de formation à destination des Fabriques d'église qui auront lieu dans notre diocèse.

Les dates programmées sont les suivantes :

- **le samedi 2 février 2019 de 10h à 12h à Charleroi**  
(Home Saint-Joseph, Petites sœurs des Pauvres, Chaussée de Namur 2A, 6061 Montignies-sur-Sambre)
- **le mardi 5 février 2019 de 19h00 à 21h00 à Mons**  
(UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons)
- **le samedi 9 février 2019 de 10h à 12h à Tournai**  
(Séminaire de Tournai, Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)

Au cours de ces formations, nous vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion du temporel des cultes reconnus ainsi que des sujets plus généraux...

Si vous souhaitez que des thèmes particuliers soient abordés lors de ces formations, n'hésitez pas à vous manifester par mail à l'adresse [sagep@evechetournai.be](mailto:sagep@evechetournai.be) (avant le 31/12) afin de nous communiquer vos attentes.

Ces formations, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les Fabriques d'église afin de vous tenir à jour des informations essentielles, sont également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les fabriciens de votre région ainsi qu'avec les collaborateurs de l'Evêché et développer de futures collaborations fructueuses.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Loris Resinelli,  
Conseiller en gestion  
des Fabriques d'église,  
Responsable du SAGEP

### ► Formation des nouveaux Responsables d'Unités Pastorales



*De gauche à droite : Christian Draguet, Angelo Macchia, Déborah Lo Mauro (ACF), Etienne Van Quickelberghe, Père Christian Chuma Fakage Ntakobanjira, le Vicaire Général Olivier Fröhlich, l'Abbé Christophe Cossement, Loris Resinelli*

Comme chaque année, l'équipe du SAGEP a eu l'occasion de se rassembler début novembre à la Maison Diocésaine de Mesvin pour partager une journée entière en compagnie des nouveaux Responsables d'Unité Pastorales afin de leur donner une formation sur les matières complexes du temporel du culte.

Cette année, nos « étudiants » toujours très attentifs et intéressés étaient au nombre de deux : le Père Christian Chuma Fakage Ntakobanjira, religieux Barnabite, nouveau vice-doyen, responsable de l'Unité Pastorale des Cinq Clochers (Dottignies, Luignne et Herseaux) et l'Abbé Christophe Cossement, nouveau doyen, responsable des Unités Pastorales de Colfontaine et de Frameries-Quévy.

Au long de cette journée, les membres du SAGEP ont pu, tour à tour, entretenir les deux nouveaux responsables sur les Fabriques d'églises, groupements de Fabriques, les ASBL paroissiales, les contrats de travail associatif, les règles en matière de marchés publics et la gestion du patrimoine religieux.

Nous leur souhaitons un excellent travail au service du temporel de l'Église, en compagnie des nombreux bénévoles qui les accompagneront au mieux dans cette tâche parfois ardue mais tellement importante...

## ► Rémunérations : nouveaux barèmes en vigueur à partir d'octobre 2018 - ERRATUM

Loris Resinelli

Une erreur de calcul s'est glissée au niveau du calcul du salaire horaire minimum garanti pour les ouvriers (p.590). Celui-ci se calcule bien sur une base de 40h/semaine et non 38h/semaine ce qui a créé mon erreur ! Le montant est donc bien, comme plusieurs d'entre vous me l'ont fait remarquer, de 9,5475€ au lieu de 10,0500€.

Merci à ceux qui me l'ont signalé pour leur vigilance !

Voici donc le document corrigé :

**Salaires Sacristains-Organistes à partir du 01/10/2018**

Base : 196,07%

		Révisions quinquennales en fonction de l'expérience				
Nombre d'heures/sem	Base 100%	0 ans	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

### Rémunération mensuelles à appliquer :

#### SACRISTAIN

1h/sem	20,64	40,47	44,52	48,97	53,87	59,26
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

#### (SACRISTAIN-)ORGANISTE non diplômé

1h/sem	22,04	43,21	47,53	52,28	57,51	63,26
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

#### (SACRISTAIN-)ORGANISTE diplômé

1h/sem	22,74	44,58	49,04	53,94	59,33	65,27
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

#### (SACRISTAIN-)ORGANISTE lauréat ou 1<sup>er</sup> prix d'orgue

1h/sem	24,13	47,31	52,05	57,25	62,98	69,27
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

### **Méthode préconisée pour le calcul du montant annuel des employés**

**Ex :** sacristain sans ancienneté prestant 14h/sem

40,47 € x 12 mois x 14h par semaine = 6 798,96 €

**Ex :** organiste diplômé prestant 8h/sem et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales)

53,94 € x 12 mois x 5h par semaine = 3 236,40 €

**Ouvriers :** (nettoyeur.euse, base 40h/sem, adapté au 31/08/2018)

- Salaire horaire minimum garanti = 9,1951 €
- Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 19 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 6 mois au service de la Fabrique = 9,4390€
- Salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 20 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois au service de la Fabrique = **9,5475 €**

Voir aussi en pages 750 et 751 les informations relatives aux rencontres entre le SAGEP et les Archives de l'Etat.